

### **GARANTIE WAYIFIX:**

### 1. LE ROOT ANNULE-T-IL LA GARANTIE ?

Voilà une question qui revient souvent mais peu de monde connaît la réponse. Selon la loi européenne, le fait de rooter un smartphone n'annule pas la garantie. Par conséquent, si vous habitez en France ou un autre pays de l'union, vous n'avez pas trop de souci à vous faire. En revanche, il est vrai que dans certains pays, comme au Canada, le root remet en question la garantie.

#### 2. MON SMARTPHONE REVIENT DU SAV MAIS IL EST TOUJOURS EN PANNE

Votre smartphone était en panne et vous avez fait jouer la garantie légale de conformité pour obtenir une réparation mais l'appareil ne fonctionne toujours pas. Or, c'est la mission du SAV de détecter la panne et de réparer l'appareil défectueux, il faudra donc le renvoyer une seconde fois. Généralement, lorsqu'un smartphone revient défectueux du SAV ou que la réparation s'avère impossible, vous obtenez alors un remplacement. Notez au passage que dans 75% des cas, le SAV ne constate aucun problème.

# 3. MON TÉLÉPHONE EST EN RÉPARATION ET ON NE ME L'A TOUJOURS PAS RENVOYÉ

Malheureusement, il arrive que les SAV tardent un peu à accomplir leur mission. Si ça devait vous arriver et que vous considérez que le délai est abusif, vous êtes alors en droit de mettre le SAV en demeure en lui demandant de vous retourner votre smartphone dans un délai que vous préciserez.

A la fin de ce délai, vous serez alors en droit de saisir le juge de proximité ou le tribunal d'instance. On vous souhaite quand même de ne jamais avoir à en arriver là. Il se peut également que votre smartphone ait été égaré par le SAV. Si jamais ça devait se produire alors que le téléphone était sous sa responsabilité, il aura pour obligation de vous dédommager financièrement.

### 4. MON SMARTPHONE N'EST JAMAIS TOMBÉ MAIS NE FONCTIONNE PLUS ?

Lorsque ce type de panne survient sur un appareil de moins de deux ans n'ayant jamais subi la moindre chute ou le moindre choc, alors la **garantie légale de conformité** entre directement en jeu. Le constructeur ou le vendeur ont donc pour obligation de le réparer gratuitement.

# 5. WAYIFIX ME DEMANDE DE CONTACTER MOI MÊME LE CONSTRUCTEUR

Si un vendeur refuse de réparer un appareil encore couvert par la garantie et vous demande de faire appel au constructeur et bien il a tout faux car selon la loi, c'est bien lui qui a pour **obligation de servir d'intermédiaire** entre le consommateur et le service après vente du constructeur. Il est donc obligé de réceptionner l'appareil défectueux et de faire ensuite les démarches nécessaires à sa réparation.

## 6. MON SMARTPHONE NE FONCTIONNE PLUS SUITE À UN INCIDENT

Si votre smartphone ne s'allume plus parce qu'il est tombé dans votre WC ou que l'écran s'est brisé parce qu'il a percuté le sol, alors les dommages causés ne seront malheureusement pas pris en compte par la garantie. La réparation sera à vos frais. Toutefois, si jamais vous avez souscrit à une assurance permettant de couvrir la casse, celle-ci couvrira normalement les frais de réparation. C'est notamment le cas des assurances proposées lors de la location d'un smartphone. En revanche attention, la plupart des assurances ne couvrent pas les dommages causés sur un smartphone tombé dans l'eau.

--

#### LA GARANTIE CONSTRUCTEUR

Si vous éprouvez des difficultés à trouver un accord avec le SAV du magasin d'achat, vous pouvez avoir recours au SAV de la marque. C'est aussi la solution privilégiée en cas d'achat sur internet. Avant d'envoyer votre smartphone en SAV contactez le service par téléphone ou sur les services de chat dédiés. On vous prévient, ces appels peuvent occasionner des surcoûts.

Avant de prendre contact avec le service dédié, pensez encore une fois à bien réfléchir à votre responsabilité dans la panne. Demandez-vous si le smartphone a de bonnes chances d'être pris en garantie. Dans certains cas, la garantie d'un constructeur peut en effet sauter. C'est notamment le cas de la garantie légale de Xiaomi. Assurez-vous que les devis et prise en charge sont gratuits et si les frais postaux sont à votre charge.

Certains constructeurs disposent d'un réseau de réparateurs agréés. Lorsque vous contacterez le service, ce dernier vous réorientera vers l'un de ces réparateurs. L'avantage est que vous n'avez pas à procéder à des envois postaux et que très souvent les réparateurs sont très rapides. Pour les réparations les plus communes, en une heure l'affaire est dans le sac.